

Monuments infos

FEVRIER 2008

Numéro 44

NUMÉRO
SPÉCIAL
RGPP

Syndicat National des Monuments Historiques CGT



SOMMAIRE... SOMMAIRE... SOMMAIRE

A situation exceptionnelle, numéro exceptionnel du Monuments Infos, à l'heure où se prépare le grand démantèlement de notre ministère, nous nous devons de vous donner tous les éléments pour vous alerter sur les grands périls qui s'annoncent. **Page 2** : l'éditorial qui sonne la charge ; **pages 3, 4, 5, 6 et 7** : l'analyse de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT sur la RGPP dans la Fonction Publique ; suivi **pages 7, 8, 9 et 10** de l'intervention de la CGT-Culture au CTPM du 18 décembre 2007 au sujet de la RGPP ; **pages 10, 11, 12 et 13** : le communiqué de la CGT-Culture sur la RGPP dans la sphère musées/monuments avec les communiqués des différents secteurs concernés (DMF, RMN, CMN) ; **pages 14 et 15** : ce qu'il faut savoir sur la RMN à l'heure où l'on nous parle de rapprocher le CMN de la RMN (prémice à la fusion...) ; Pour terminer, **page 16** : un extrait du communiqué de la CGT-Culture appelant à la mobilisation et le petit bulletin pour se syndiquer (ce qui n'est pas un luxe par les temps qui courent...)

12, rue de Louvois (2ème étage) 75002 Paris tél : 01.40.15.51.70/71 fax : 01.40.15.51.77
mail : snmh.cgt@culture.gouv.fr / site internet : www.cgt-culture.fr

RGPP : la révolution conservatrice est en marche...

Parce que nous sommes à un moment crucial de l'histoire de notre Ministère de la Culture, nous avons décidé de sortir un Monuments Infos spécial RGPP afin de vous donner tous les éléments d'analyses pour mieux en comprendre les enjeux.

Cette Révision (que l'on pourrait tout autant intitulé révisionnisme) Générale des Politiques Publiques est un tournant non seulement pour notre Ministère mais c'est également un choix de société : le libéralisme décomplexé est né. Ce sont en effet tous les services publics qui sont visés par la RGPP : santé, éducation, justice... et, ne nous y trompons pas, le slogan gouvernemental «Faire mieux avec moins» est totalement illusoire car la seule volonté est une mise à mort du service public au bénéfice des entreprises privées.

Nouvelle vague de décentralisation, privatisations des missions et des emplois, salariés jetés au sein de sociétés anonymes, rentabilité pour seul leit-motiv... voilà les projets en cours pour notre Ministère sans qu'aucune ambition culturelle ne vienne contrebalancer ce désengagement de l'Etat.

En s'attaquant à notre Ministère, c'est tout le dogmatisme libéral qui apparaît car avec seulement 1% du budget de l'Etat, ce n'est pas avec la Culture que le gouvernement peut prétendre faire de véritables économies. Et qu'en est-il de l'exception culturelle française ? Qu'en est-il de la démocratisation culturelle quand le seul mot d'ordre n'est plus que rentabilité ?

Aujourd'hui une bataille s'engage pour que le service public à la française continue d'exister. La CGT-Culture et avec elle le SNMH-CGT s'engagent dès à présent dans la lutte. La riposte commence à s'organiser. Vendredi 1^{er} février une centaine d'agents des musées, des monuments et de l'archéologie ont occupé la Direction des Musées de France pendant plusieurs heures et ont empêché la tenue du CTP. Mardi 5 février, les archéologues ont manifesté devant l'Assemblée Nationale, le Sénat et le Conseil d'Etat, bloquant la circulation automobile.. Ces actions ont permis à la CGT d'être reçue par le cabinet de la Ministre et par des députés.

La lutte ne fait que commencer et nous appelons tous les personnels à se mobiliser au travers des différentes actions à venir. Un préavis de grève est d'ores et déjà prévu pour le 21 février avec un rassemblement sous les fenêtres de la Ministre, aux colonnes de Buren.

Sophie Méreau
Secrétaire générale du SNMH-CGT

Une fonction publique moderne et démocratique s'oppose à la logique libérale de la RGPP !

La RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) illustre les politiques libérales engagées dans tous les pays où on s'est attaqué aux services publics. Ce sont d'ailleurs les mêmes bureaux d'études majoritairement anglo-saxons qui officient. Partout, il faudrait faire la place au secteur privé pour les activités rentables. Les nouvelles fonctions de l'Etat seraient, avec des formes plus centralisées et autoritaires, d'assurer essentiellement la régulation du marché et le contrôle social.

Les faces cachées de la RGPP

Après plusieurs mois de réunions confidentielles de multiples « groupes d'audit », le Président de la République a annoncé le 12 décembre 2007, à l'occasion de la réunion du « Conseil de modernisation des politiques publiques », la mise en œuvre de la « Révision Générale des Politiques Publiques » (RGPP) avec une centaine de premières mesures (cf le site du ministre du Budget et de la Fonction publique). Une démarche identique à celle employée sur le dossier de l'« autonomie » des universités ou pour la carte judiciaire : Le gouvernement décrète d'abord ... et appelle ensuite à la concertation pour accompagner la mise en application. L'objectif, nous dit-on, serait de mieux répondre aux intérêts des usagers, des contribuables et des fonctionnaires ... Sauf que la réalité est toute autre !

• Un meilleur service public pour l'utilisateur ?

De fait, ce qui est proposé se traduirait par l'accélération du désengagement de l'Etat avec la fermeture d'un grand nombre de services de proximité. Les collectivités territoriales sont également intégrées dans la politique de réduction des dépenses publiques. Ainsi le rapport Lambert publié dans le cadre de la RGPP annonce « une moindre évolution des concours de l'Etat » et appelle les collectivités à appliquer les mêmes recettes que pour l'Etat en s'attaquant à l'emploi ! Il faudrait ainsi faire des dizaines de kilomètres pour accéder à des services tels un tribunal des prud'hommes par exemple.

C'est également le cas des hôpitaux de proximité menacés de fermeture au nom de la « recomposition hospitalière ».

Le coût étant reporté sur l'utilisateur, il faudra payer plus dans bien des cas. Le programme gouvernemental n'hé-

site pas à s'attaquer aux droits fondamentaux. Ainsi, par exemple, les malades souffrant d'une affection de longue durée devraient prendre en charge une partie du coût des dépenses de santé !

• Une meilleure réponse aux intérêts du contribuable ?

Le contribuable est avant tout un citoyen pour lequel l'impôt doit contribuer au financement solidaire de services répondant à l'intérêt général. Avec le programme gouvernemental, c'est moins de services publics à sa disposition, moins de solidarité La privatisation des services se traduirait de surcroît par des coûts plus élevés ainsi que le démontrent l'exemple de l'eau gérée par les sociétés privées.

• Une amélioration de la situation des agents de la fonction publique ?

Le gouvernement prépare un plan de réduction d'emplois d'une ampleur inédite. Des chiffres de l'ordre de 200 000 emplois supprimés sont cités. Si ces suppressions ne pourront avoir qu'un effet marginal sur la résorption du déficit annuel (moins de 5%), elles préparent à l'évidence de nouvelles privatisations.

Sur le plan statutaire, le discours du Président de la République du 19 septembre dernier à l'IRA de Nantes indique clairement la voie poursuivie : il s'agit de s'attaquer au statut des fonctionnaires lui-même en proposant le choix aux nouveaux entrants entre un contrat de droit privé et le statut de la fonction publique. Les corps devraient laisser la place à une gestion des emplois et des métiers avec des carrières et des rémunérations individualisées. Même la garantie de l'emploi est visée, ainsi il est proposé de négocier les départs avec un pécule !

C'est ce vaste plan de régression sociale que la CGT entend combattre

Bien avant que les mesures ne soient définies, un rapport parlementaire a dévoilé leur objectif réel qui est de réduire massivement le budget de l'Etat. La suppression d'effectifs et de moyens est au cœur même de cette réorganisation. Le chiffre de 14 milliards d'euros est avancé en première étape !

• Des administrations centrales «réduites», «allégées» comme l'écrit M. Woerth

Quelques exemples :

Au ministère de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Développement durable (MEDAD), 35 directions d'administration centrale seraient compactées en 5 directions générales et un secrétariat général. Si la CGT ne conteste pas la nécessité d'une réflexion transversale afin d'agir pour un aménagement durable du territoire, celle-ci ne doit pas entraîner une centralisation extrême des moyens supports et la spécificité des compétences existantes au plus près des missions doit, au nom de l'efficacité, être conservée.

La réorganisation présentée pourrait en fait être la première phase d'un démembrement de l'administration centrale au travers de l'externalisation de missions et de transformations de services dans des structures de type agences « autonomisées » avec la mise en cause des statuts des personnels.

La création par exemple d'une direction des transports intermodaux garantirait d'autant moins une véritable approche multimodale favorable au fer et à la voie d'eau qu'elle intervient au moment où le gouvernement annonce la fermeture de 262 gares dédoublées au fret.

Une autre direction éclate en 4 morceaux dont la constitution d'une

agence pour les examens du permis de conduire, agence qui s'autofinancerait sur le paiement de droits d'examen pouvant s'élever jusqu'à 150 €, voire plus !

-Le ministère de la Culture qui représente à peine 1 % du budget de l'Etat n'est pas épargné. La CGT dénonce la plus importante opération de désengagement de l'Etat jamais entreprise avec 3 scénarios allant de la stagnation en volume des crédits à leur réduction de l'ordre de 10 ou 20%. L'approche est avant tout comptable et économique avec une incitation au développement des financements privés et à la soumission de la création et des opérateurs culturels à des obligations de résultats. Ainsi par exemple, la Direction des Musées de France n'exercerait plus la gestion des musées avec l'argument qu'il ne faudrait plus gérer ces établissements depuis Paris. Il est proposé de les rattacher à la Réunion des Musées Nationaux (RMN) également située à Paris d'ailleurs... à la différence qu'il s'agit non plus d'une administration mais d'un établissement à caractère industriel et commercial !

Le projet de RGPP prévoit également la fusion de directions, dans l'objectif, dit la ministre, de supprimer les doublons alors même que les services concernés ne travaillent aucunement sur le même objet !

-Au ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, il n'existe aujourd'hui aucun espace de concertation ou d'information alors même que ce ministère connaît de profondes restructurations.

-Le ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité devient un ministère croupion puisque sa réorganisation se traduit budgétairement par une perte de plus de 90% de son budget :

la direction générale de la formation professionnelle et de l'emploi est gérée par le ministère de l'économie, des finances et de l'emploi au 1^{er} janvier 2008. La politique de l'emploi devient une politique économique.

la Direction des Populations et des Migrations est supprimée le 1^{er} janvier 2008, à l'occasion du transfert de ses services au ministère de l'immigration et de l'identité nationale. Au surplus, dans le cadre de la RGPP,

elle pourrait perdre, au profit des préfectures, les attributions relatives à l'octroi et au refus de la nationalité française, actuellement dévolues à la sous-direction des naturalisations ; or l'existence d'un lieu de décision unique est une garantie du traitement égalitaire des demandeurs de la nationalité française. La politique de l'intégration et de l'accueil des étrangers devient une politique de gestion et de contrôle des flux migratoires.

la Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Travail Illégal va être dissoute. Ses missions seront réparties entre le ministère des comptes publics et la Direction Générale du Travail, voire le ministère de l'immigration dont l'organigramme comprend un bureau de la lutte contre le travail illégal. La politique de lutte contre le travail illégal sera réorientée vers la répression des salariés que ce soit au titre de la lutte contre la fraude ou de la chasse aux étrangers.

• Organisation territoriale de l'Etat : le désengagement.

La RGPP vise à redéfinir la présence territoriale de l'Etat avec une nouvelle organisation au plan régional voire interrégional et le maintien d'une présence réduite de l'Etat au plan départemental. L'enjeu est bien l'existence des services de proximité et derrière elle le devenir du service public lui-même. L'Etat se désengage de ses responsabilités et, dans le même temps, de nouveaux mécanismes se mettent en place visant à centraliser encore les processus de décisions réelles.

Au plan régional, l'organisation actuelle de l'Etat structurée en pôles serait simplifiée pour tenir compte de la nouvelle architecture des ministères. Chaque ministère aurait une déclinaison jusqu'au niveau de la région. **Le niveau régional serait « le niveau de droit commun du pilotage des politiques publiques dans les territoires ».**

Demeureraient notamment une direction régionale de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables (avec la fusion des DRE, DIREN et d'une partie des DRIRE), de l'Agriculture, de la Culture, de l'Economie, du Travail et de l'Emploi, de l'Education et de la Formation.

-Sur le champ du travail et de l'emploi, les services d'inspection du travail seraient fusionnés et rattachés à

La main mise des cabinets privés sur la fonction publique!

« ... (Mme) Lagarde travaillera main dans la main avec le directeur général de la modernisation de l'Etat au ministère de l'Economie et des Finances, François-Daniel Migeon... Cet ancien collaborateur du ministre du Budget et de la Fonction publique, Eric Woerth, est aujourd'hui l'un des dirigeants du cabinet Mc Kinsey. Mc Kinsey qui a été retenu dans le cadre d'un appel d'offre sur la modernisation de l'Etat et des politiques publiques lancé par la Direction générale de la modernisation de l'Etat .

Trois groupes vont s'atteler à la radiocopie de l'administration d'Etat

D'après les informations de «La Tribune». Bercy va s'appuyer sur trois consortiums pour poursuivre la revue générale des politiques publiques.

Trois consortiums qui ont pour nom le duo McKinsey-Accenture pour les ministères régaliens (Défense, Finances, Intérieur ...), Capgemini et BCG Ineum Consulting et Lazard pour les autres ministères non régaliens (Agriculture, Santé, Ville et Logement ...) et l'Education nationale.

.. Enfin, les cabinets Roland Berger, BearingPoint et Ernst & Young se voient confier l'étude de mesures interministérielles.

.... des cabinets privés qui devraient se partager une dizaine de millions d'euros de revenus par an ».

EASYBOURSE.com (6 décembre 2007)

Pas de problème d'éthique pour le directeur général de la modernisation de l'Etat:

« Chez Mc Kinsey, j'étais chargé de conseiller les directions des grandes entreprises industrielles dans des projets de réorganisation .. Les méthodes que j'ai apprises et éprouvées à ces occasions peuvent parfaitement s'appliquer aux administrations »

Lu dans «ACTEURS PUBLICS » de janvier 2008

une direction régionale unique, les DDTEFP étant démantelées.

-Conformément aux nouveaux périmètres ministériels, le service de l'emploi serait transféré vers le ministère des finances ou vers une agence issue de la fusion ASSEDIC/ANPE.

-Dans le secteur santé/solidarité, le projet de création des Agences régionales de santé (ARS) remet en cause les missions de santé publique, de veille et de sécurité sanitaire tant au niveau régional, départemental que national et entraînerait la disparition des DDASS et des DRASS posant alors clairement la question du maintien d'un ministère de la santé et de ses directions techniques et de support.

-Il est aussi à noter qu'un certain nombre de services sont d'ores et déjà organisés au plan interrégional, à l'Équipement ou aux Douanes, par exemple.

Au plan départemental, les préfets seraient placés sous l'autorité des préfets de région pour l'essentiel de leurs missions.

Par ailleurs, les documents actuellement rendus publics précisent qu'« à l'issue de la réforme, les agents des services travailleront dans des directions départementales qui ne seront plus directement rattachées à telle ou telle administration centrale ».

Les services territoriaux de l'État seraient regroupés en 4 directions dépendant du préfet : une direction l'aménagement du territoire, une di-

Assurance maladie :

faire payer les malades souffrant d'affections de longue durée!

« La troisième orientation concerne le traitement et la prise en charge des affections de longue durée (ALD), Ce type de soins absorbe 40% de l'ensemble des dépenses de santé et explique 70% de leur croissance. Or, cette catégorie est loin d'être homogène quant à la gravité de la maladie ou à l'importance du reste à charge pour le malade. Dans ces conditions, la justice et l'efficacité des remboursements doit être questionnée de manière globale, que ce soit dans le cadre d'une réflexion sur le « bouclier sanitaire » ou dans le cadre d'un autre dispositif ».

rection de la population, une direction de la sécurité, une direction des ressources humaines.

• De lourdes menaces

Celles-ci, comme soulignés plus haut, portent tant sur les missions de service public que sur la nature et la gestion des emplois qui y sont liés.

Par ailleurs une des décisions du Conseil de modernisation vise la création à tout va d'agences de service public. La CGT récuse dans son principe et dans son contenu une telle évolution dans la mise en œuvre des politiques publiques, dans la mesure où celle ci traduit une autonomisation de services, une fragilisation du service public, avec des modifications en profondeur des modalités de financement, ainsi que du statut et de la gestion des personnels, l'enclenchement d'une logique d'externalisations dans le cadre du démantèlement des services publics.

Pour une modernisation porteuse de développement économique et de progrès social dans les territoires

La CGT inscrit résolument son action dans une perspective d'une fonction

publique moderne, proche et à l'écoute des besoins de la population. Elle entend construire à tous les niveaux des propositions pour une réelle modernisation du service public.

Ainsi, par exemple, la fédération CGT de l'Équipement demande l'adéquation des moyens avec les choix politiques affichés en tirant toutes les conséquences des engagements pris lors du Grenelle de l'Environnement. Cela suppose de concevoir une organisation des services ainsi que des engagements financiers à la hauteur des enjeux posés. Il faut donc que le MEDAD soit aussi un grand ministère opérateur qui permette des interventions cohérentes, coordonnées et organisées au niveau national, régional et départemental avec un réseau territorial au plus près des usagers.

Dans bien des domaines, la situation actuelle est loin d'être satisfaisante. Des droits fondamentaux ne sont pas assurés, par exemple pour le logement. Des besoins nouveaux se font jour, ainsi pour le droit à la communication, l'aide aux personnes âgées...

Il appartient à l'État d'assurer sur tout le territoire l'unicité des principes de fonctionne-

La RGPP sous l'angle économique

Grâce à la commission des finances du Sénat, on savait déjà que la RGPP devait permettre une « économie » nouvelle de 14,2 milliards d'euros d'ici à 2012 dans le budget de l'État. Voilà qui en disait déjà long sur une des véritables motivations de cette grande réforme: réduire à tout crin la dépense publique et, pour cela, diminuer les structures et les effectifs pour rentrer dans ce moule préétabli.

Rien ici qui ne s'apparente de près ou de loin à l'amélioration du service rendu à l'utilisateur pour laquelle la CGT milite activement. Non, la RGPP concoctée par nos dirigeants a avant tout pour but d'étendre la sphère du secteur marchand - et donc, de l'offre commerciale et du rapport individualisé - à des activités placées aujourd'hui sous l'égide de la solidarité nationale et hors de la loi du profit.

Et, pour mieux envelopper la marchandise, les tenants de la RGPP, Nicolas Sarkozy en tête, n'hésitent pas à user de contrevérités économiques.

Arrêtons-nous sur les 2 les plus utilisées :

- nos dépenses publiques ont atteint un sommet historique.

C'est inexact ! Les chiffres de l'INSEE nous indiquent qu'en 2006 les dépenses publiques représentaient 53,4% du PIB contre 54,5% en 1995.

- trop de dépenses publiques handicapent la croissance.

C'est faux ! De 1959 à 1979, la part des dépenses publiques dans le PIB a crû de plus de 8 points. La croissance, durant cette période, était de 5% en moyenne annuelle .

Plus près de nous, de 1986 à 1995, la part de dépenses publiques dans le PIB a progressé de 3,4 points. Pendant ce temps, la croissance annuelle moyenne était de 2,2%.

Alors que, de 1995 à 2006, les dépenses publiques régressaient de 1,1 point du PIB, la croissance annuelle était toujours de 2,2%.

CQFD : une diminution du niveau et de la progression des dépenses publiques n'est en rien synonyme d'une croissance vigoureuse, bien au contraire.

ment du service public et d'assurer l'égalité d'accès et d'usage à tous les citoyens. Les services déconcentrés doivent rester les lieux privilégiés pour adapter, développer et évaluer l'ensemble des missions.

Cela suppose le maintien d'un réseau de services de proximité de qualité au niveau départemental et infra-départemental (équipement, agriculture, météo, impôts, trésor, ...). Ces services doivent être accessibles à tous et permettre un accueil amélioré des usagers et un traitement optimal de leurs demandes.

L'UGFF s'est toujours positionnée pour le développement des coopérations interservices qui préservent et optimisent l'efficacité de la mise en œuvre des missions propres à chaque service de l'Etat. C'est avec une telle démarche que la Fédération des Finances propose la création de maisons et d'hôtels des Finances.

Le rôle du préfet, coordinateur de l'action de l'Etat dans le département, ne doit pas s'opposer au maintien d'un lien des services déconcentrés avec l'administration centrale de chaque ministère.

Des coopérations étroites entre les services de l'Etat et ceux des collectivités territoriales sont enfin néces-

saies pour répondre aux besoins qui s'expriment dans le souci de l'égalité de traitement des citoyens sur tout le territoire.

La modernisation doit conduire de la même manière à la revalorisation de la situation des fonctionnaires avec des statuts attractifs et rénovés, des rémunérations revalorisées. De nouvelles instances de concertation doivent être créées au plan interministériel dans les régions et départements.

• Refuser la confiscation du débat

Les missions publiques visent à assumer des tâches de service public. Elles expriment des choix de société et concernent toute la population. C'est pourquoi, elles doivent donner lieu à débat public.

La CGT conteste les procédures utilisées qui visent à faire décider par des « experts » - dont nombre sont issus de sociétés privées - le devenir du service public dans notre pays.

Dans maints ministères, les organisations syndicales ont appris par la presse ce que devenaient les services. C'est ce qui a conduit dans de nombreux cas au boycott des CTP, (ainsi dans les services du Premier ministre, aux ministères de la Défense, de la Santé)

Le président de la République veut poursuivre sur la même voie avec une 2^{ème} réunion du conseil de modernisation des politiques publiques en février, la poursuite du diagnostic et la définition de « recommandations » jusqu'en mai-juin, avec la présentation d'une loi pluriannuelle 2009 2011 de programmation des finances publiques à la fin du premier semestre 2008.

La concertation telle qu'il la conçoit n'a pour objectif que d'accompagner sa politique. C'est dans ce cadre qu'est annoncée une « concertation » au plan national avec les confédérations et les fédérations de fonctionnaires. Dans les régions et départements, les préfets sont chargés de faire de même avec les représentants des personnels.

• Etre à l'offensive pour exiger l'ouverture d'un réel débat à tous les niveaux.

Nous avons ainsi demandé une expertise du regroupement des services de l'Etat expérimenté dans le Lot. En quoi a-t-il permis d'améliorer le service rendu à la population ? Cette expérimentation n'est pas reprise. Alors, s'agit-il maintenant d'aller plus loin dans la restructuration des services de proximité en les regroupant à un niveau toujours plus éloigné de

Haro sur le congé parental et les crèches!

« La deuxième orientation consiste à améliorer le taux d'emploi féminin, en remettant en cause les dispositifs visant à inciter les femmes à se retirer du marché de l'emploi. Si le congé parental doit constituer un choix légitime, il convient de veiller à ce que le retrait du marché du travail ne devienne pas incitatif financièrement, conduisant ainsi à un éloignement durable, rendant le retour à l'emploi des femmes plus difficile.

La troisième orientation vise à mieux prendre en compte le coût des différents modes de garde dans l'augmentation de l'offre de garde. Pour mettre en œuvre le « droit opposable à la garde d'enfants », un accroissement de l'offre de garde est indispensable.

Pour la maximiser dans un contexte où la ressource financière est rare, il convient d'avoir une analyse attentive du coût, des avantages et des inconvénients respectifs des différents modes de garde. Ainsi, une place en crèche coûte environ 13 000 euros, soit deux fois plus qu'une place chez une assistante maternelle agréée. Or, pour une famille, la participation financière aux frais peut s'avérer plus chère pour une place en assistante maternelle agréée que pour une place en crèche. De plus, comment comprendre qu'un enfant de moins de 3 ans scolarisé coûte environ deux fois moins cher à la collectivité qu'un enfant du même âge en crèche ? Ces différences de coût entre les différents modes de garde doivent conduire à une réflexion globale sur les normes d'accueil, dans un contexte d'accroissement de l'offre de garde».

La formation professionnelle : trop chère et comment la faire prendre en charge en partie par les collectivités!

« En ce qui concerne la formation professionnelle, elle représente une somme considérable - environ 24 milliards d'euros - dont l'efficacité et l'efficience ne sont pas avérées. Ainsi, la formation professionnelle profite surtout aux personnes disposant d'un emploi et les mieux insérées dans l'emploi. En particulier dans la fonction publique. Les chômeurs n'y ont accès, pour leur part, que dans des proportions réduites et en réduction. Le système de collecte est très complexe, peu lisible pour les entreprises et coûteux. Enfin, la décentralisation en matière de formation professionnelle doit faire l'objet d'une clarification des rôles entre l'Etat et les régions».

l'usager (tribunaux, hôpitaux, sous-préfectures...)? Cela mérite débat.

Celui-ci doit avoir lieu au niveau des différents ministères, de chaque CTPM ou CTPC, comme au plan interministériel (Commission de modernisation, conseil supérieur...), en pleine application d'ailleurs des compétences de ces organismes ...

Des structures de concertation existent dans les départements, ainsi les commissions départementales de modernisation des services publics. Nous devons demander qu'elles se réunissent et fassent un état des lieux des services publics et des besoins existants avec de nouveaux droits reconnus pour les usagers et les personnels. Les organismes de concertation des services territoriaux doivent être associés à la réflexion et aux débats.

Il doit en être de même dans les régions qui sont d'ores et déjà des lieux des décisions stratégiques. Le ministère de l'Intérieur va engager en 2008 l'élaboration de nouveaux plans stratégiques de l'Etat en région (PASER) pour la période 2009-2011 correspondant à la loi triennale de programmation des dépenses publiques : le contenu de ces plans doit être discuté avec les organisations syndicales et donner lieu à un avis du Comité économique et social ré-

gional.

C'est dans cet esprit que l'UGFF prendra toute sa place dans la mobilisation nécessaire pour faire prévaloir

le choix d'une fonction publique moderne et démocratique garantissant l'égalité de traitement sur tout le territoire.

Une pression de plus en plus forte sur les collectivités territoriales et plus particulièrement sur les communes.

« Le poids du secteur communal, qui emploie notamment 85% des agents territoriaux, fait qu'il concentre plus de 50% de la hausse des dépenses locales depuis 20 ans. C'est le secteur communal qui a concentré l'essentiel (90%) de la hausse des effectifs depuis 1994. » ...

« Participant à hauteur de 20 % des comptes publics de la France, bénéficiant de dotations qui pèsent dorénavant d'un poids excessif pour le budget de l'Etat et doivent être sécurisées dans la durée, constatant que les budgets locaux sont eux-mêmes plus difficiles à équilibrer, les collectivités locales comprennent qu'elles sont partie prenante à la nécessaire maîtrise globale des dépenses du pays. Les élus locaux ne contestent pas une telle démarche et ils souhaitent par conséquent participer aux décisions qui engagent la dépense publique globale et prendre leur propre part à la maîtrise des dépenses.

En revanche, cette démarche doit rester, selon eux, volontaire et non imposée, sauf à remettre en cause le principe de libre administration. S'il est noté, par exemple, que le non remplacement d'un fonctionnaire territorial sur deux partants en retraite produit globalement 2Mds€ en cinq ans, il appartient à chaque collectivité d'arbitrer entre ses dépenses de fonctionnement et, comme il est pratiqué dans la fonction publique de l'Etat, en fonction des métiers exercés dans les collectivités. » ...

« En revanche, le principe d'un objectif chiffré d'évolution des dépenses, même indicatif et assorti d'un retour des économies réalisées par un bonus sur la Dgf, est rejeté par les représentants des collectivités locales. » (*)

« c) L'accompagnement d'une moindre évolution des concours de l'Etat

La réduction durable de l'indexation des concours de l'Etat telle qu'initiée au projet de loi de finances 2008, doit s'accompagner d'une redéfinition pluriannuelle du contrat et d'une meilleure répartition des concours de l'Etat.

Au niveau individuel, le mode de répartition des concours doit tendre vers plus de péréquation, ce qui permettrait de ne plus encourager la dépense des plus riches tout en réduisant l'endettement des plus pauvres. » ...

« Le rôle de plus en plus péréquateur assuré par les EPCI au regard des communes suggère à brève échéance un frein à l'évolution des DGF communales au profit de l'intercommunalité et à terme la question de la territorialisation de la DGF des communes et des EPCI. »

Extrait du rapport Lambert

(*) le principe du bonus sur les économies, essentiellement salariales, réalisées, avait été proposé dans le pré-rapport Lambert

Intervention de la CGT-Culture au CTPM du 18 décembre 2007

L'ordre du jour du CTP du Ministère de la Culture portait sur la Révision Générale des politiques Publiques (RGPP). Mme Christine Albanel, ministre de la Culture était présente.

« Madame la Ministre,

Le Président de la République et le Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique ont présenté, le 12 décembre, les premières décisions adoptées par le **Conseil de la modernisation des politiques publiques**, dont vous êtes membre à part entière, comme tous vos autres " collègues " ministres.

Deux mois plus tôt, le 10 octobre, le Premier ministre, François Fillon, avait exposé de manière synthétique devant les parlementaires de l'UMP ce que l'Elysée et le gouvernement entendaient par ladite *modernisation des politiques publiques* : **c'est " moins de services, moins de personnel, moins d'Etat "** point final.

Auparavant, début septembre, Christine Lagarde, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi avait déclaré dans une émission de radio que le gouvernement **engageait " un plan de rigueur pour la Fonction publique "**, quelques jours après

que Nicolas Sarkozy, réservant aux participants de l'université d'été du MEDEF l'annonce de ses prochaines réformes dans le champ économique et social, ait indiqué, concernant la sphère de l'Etat, que le **" nombre des directeurs d'administrations centrales sera divisé par deux "**.

C'est sur ces bases purement idéologiques que l'actuel gouvernement - dont l'extrémisme des convictions libérales n'a d'égal que la brutalité des choix et des décisions - conduit ce qu'il appelle la Révision générale des politiques publiques (RGPP), dont les premiers résultats ont été annoncés ce 12 décembre.

Comme l'a relevé un récent article du journal **Le Monde**, le ministère de la Culture est l'un de ceux dont le nombre de directions d'administration centrale sera réduit de façon draconienne. C'est aussi probablement celui, si toutes les mesures avancées se voient traduites dans les faits, qui ressortira le plus fragilisé, pour ne pas dire totalement démantelé, du processus de la RGPP.

Vous conviendrez, Madame la Ministre, que ce sont là des orientations parfaitement absurdes s'agissant d'un des plus petits ministères (environ 25 000 agents répartis sur l'ensemble du territoire national), dont le budget représente à peine 1% du budget de l'Etat. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'y a pas là les caractéristiques d'une institution publique dispendieuse, aux ramifications tentaculaires. D'autant plus si l'on met ces données en regard des missions qui ont présidé à la création de ce département ministériel : démocratiser la culture et la rendre accessible pour tous.

Comme vous le savez sûrement - c'est d'ailleurs de notoriété publique - ses moyens tant en termes de crédits d'intervention et de fonctionnement qu'en termes de personnel sont aujourd'hui cruellement insuffisants compte tenu de l'ampleur de ses prérogatives et responsabilités pour et devant la Nation : la sauvegarde du patrimoine, son accessibilité et son appropriation par le plus grand nombre, le déploiement d'un réseau sur tout le territoire, un soutien primordial et incontournable à la création et au spectacle vivant, ... et nous pourrions développer davantage.

Dans ce qui s'annonce être la plus importante opération de désengagement de l'Etat jamais entreprise, vous n'avez pas su faire valoir et défendre l'exception culturelle.

Les très maigres économies que dégageront en réalité les réformes et restructurations que vous soutenez auront cependant, sur le terrain, des répercussions gigantesques, voire dramatiques pour les politiques publiques de la culture, où l'Etat conserve pourtant, c'est évident, un rôle irremplaçable

à jouer. Disant cela, nous n'oublions pas ou ne minorons pas, bien sûr, l'action des collectivités territoriales qui participent grandement à cette œuvre.

La RGPP, telle que vous entendez l'appliquer au ministère de la culture, n'est rien d'autre que la casse programmée d'un outil précieux et indispensable pour toute la Nation, qui découle directement :

- d'une part, des orientations contenues dans la lettre de mission que vous avez reçue du Président de la République, développent **une approche avant tout comptable et économique de la culture**, prônant une forte augmentation des financements privés et tendant à soumettre la création et les opérateurs culturels à des obligations de résultat. En somme, une vision ultra-libérale - à l'anglo-saxonne - de la culture et, plus grave sûrement, une conception utilitaire de la culture, de la pensée et de l'art ;

- d'autre part, **d'une vision de l'Etat et de son administration réduite à des fonctions de pilotage, de contrôle et d'expertise, mais certainement plus opératrices.** Selon vous, l'Etat doit, en matière de politique culturelle, poursuivre - et accentuer - de déléguer ses prérogatives à des opérateurs qu'il subventionne (mais qu'il somme également d'accroître leurs ressources propres), d'externaliser, voire d'abandonner purement et simplement des missions. Ce faisant, il se prive concrètement de toute capacité à mutualiser ses moyens, à en réaliser une péréquation au bénéfice de toutes les structures du ministère sur l'ensemble du territoire, et à élaborer, conduire et mettre en œuvre (en un mot, conserver la maîtrise) des politiques qu'il entend favoriser et développer ;

- enfin, **du dogme de l'austérité budgétaire** qui vous conduit à proposer au vote de la représentation nationale un budget 2008 dont les crédits sont en recul comparés à 2007 (même si vous soutenez le contraire, usant de grossiers artifices de présentation), et à geler d'ores et déjà 6 % des crédits du ministère annoncés pour 2008. Dans ce contexte, il n'est pas

surprenant que vous notifiez aux DRAC des restrictions drastiques portant notamment sur les aides et subventions susceptibles d'être allouées au soutien à la création, au spectacle vivant, à la production et à la diffusion cinématographique, entre autres.

Et vous ne vous arrêtez pas là !

Sous l'autorité du Secrétariat général du ministère de la culture, vous demandez actuellement aux directions de votre administration d'évaluer l'impact économique, social et politique de 3 scénarios possibles concernant les 3 ou 4 années à venir :

- une première hypothèse de travail se base sur une stagnation en volume des crédits budgétaires et des moyens en personnels,
- une seconde hypothèse consiste à réduire ces volumes de 10 %,
- une troisième de 20 %.

En parallèle, vous demandez aux services de passer au crible les politiques, les organisations et les procédures que ceux-ci mettent quotidiennement en œuvre, leur suggérant d'identifier, aux fins de réaliser des économies, **des abandons de mission ou des pistes d'externalisation possibles.**

Par ailleurs, il vient d'être lancé un recensement exhaustif des postes et fonctions de tous les agents - en commençant par l'administration centrale - nommé **" cartographie des emplois ", travail préparatoire aux restructurations, fusions, voire démantèlement des services** qui sont implicitement contenus dans le schéma RGPP que vous avez retenu, et dont votre Directeur de cabinet nous a présenté l'économie générale le 14 décembre dernier. Interrogée par la CGT-Culture sur la finalité réelle de cette " cartographie " lors du dernier Comité technique paritaire de l'administration centrale, ce même 14 décembre au matin, l'administration n'a nullement apaisé nos craintes en la matière, visiblement très embarrassée sur le sujet... Mais, ni les personnels ni leurs organisations représentatives ne sont dupes, sachez-le bien !

L'objectif avéré de la politique

gouvernementale - même si vous le contestez - s'attaquant tout à la fois aux missions, aux structures, aux moyens d'intervention et de fonctionnement du ministère de la culture est fondamentalement de remettre en cause le principe même d'une action de l'Etat dans le domaine de la culture, et de la livrer purement et simplement à la logique aveugle du marché.

Cet " effacement " de l'Etat, comme la destruction annoncée -la négation même- des structures autour desquelles s'est progressivement construit le ministère, forment l'essentiel des décisions hâtives et autoritaires que vous vous apprêtez à mettre en œuvre sous couvert de RGPP.

C'est un revirement à 180° par rapport aux principes et aux ambitions sur le fondement desquels notre département ministériel s'est historiquement constitué, poursuivant, donnant corps et chair à l'impulsion de Malraux. Malraux, auquel vous faites régulièrement référence, et dernièrement, le 12 décembre, dans la lettre que vous avez adressée aux agents de la culture, alors même que votre politique, qui conduira à l'éclatement total du ministère, est aux antipodes - et va même radicalement dans le sens contraire - de sa vision et de son action.

En définitive, quel terrain préparez-vous concernant notre département ministériel au travers de la RGPP, telle que vous la menez actuellement ? Les opérations de délestage, conjuguées à un compactage généralisé des services produiront sans nul doute, au final, une administration à l'échelle d'un petit secrétariat d'Etat, que beaucoup voient d'ores et déjà placé sous (ou dans) un grand ministère de l'enseignement et de l'éducation : un véritable retour en arrière !... Mais n'étais-ce pas l'idée de départ de Nicolas Sarkozy, avant de se raviser, confronté à des protestations de toutes parts, présentant à ses yeux d'importants risques ?

Entendez-le : il n'existe véritablement aucune adhésion des personnels à votre funeste projet. Vous ne consentez à discuter

avec eux - par la voix de leurs représentants - que sur la question de sa mise en œuvre, mais jamais sur les orientations de fond.

Aucune transparence n'a entouré la préparation des décisions qui ont été annoncées le 12 décembre. Courant novembre, alors qu'il semblait que votre Cabinet était prêt, devant notre très ferme insistance, à dévoiler quelques pistes, vous avez reçu instruction de l'Elysée et de Matignon de ne rien communiquer. Tout va donc pour le mieux sous l'ère Sarkozy !

Le gouvernement ne cesse de marteler, et encore vous aujourd'hui, qu'" il faut réduire les dépenses de l'Etat ", fermant tout débat sur la finalité et l'utilité sociale du service public et de la Fonction publique. **" Faire mieux avec moins ", tel est le slogan à partir duquel vous communiquez abondamment pour justifier la RGPP. Vous prétendez même qu'après sa mise en œuvre, le service rendu aux usagers et à la population sera de meilleure qualité et plus efficace.** Mais, comme nous avons déjà pu le constater lors de la présentation des mesures " Culture " par votre Directeur de Cabinet, le 14 décembre, vous n'en faites strictement aucune démonstration, preuve du pur dogmatisme de votre démarche.

Par ailleurs, où et comment comptez-vous précisément supprimer des moyens en personnel ? En ayant par exemple recours à de nouvelles vagues d'externalisation, notamment sur les missions d'accueil et de surveillance dans les musées comme le laisse augurer le transfert de certains SCN à la RMN ?... Ou encore en se déchargeant purement et simplement, sur le dos des collectivités - au travers de structures comme les GIP ou les EPCC - de la gestion de ces établissements, cette perspective valant tout autant pour de nombreux Monuments historiques du CMN ?

En quoi, fondamentalement, les fusions prévues en administration centrale permettront de rendre un service encore plus efficace et meilleur, et comment allez-vous vous y prendre ? Une seule grande direction patrimoniale, peut-être deux, une autre pour la création (associant DMDTS et DAP), on ne sait toujours pas. Et où placez-vous, où rattachez-vous les enseignements supérieurs dont le

ministère a la responsabilité (Ecoles d'architecture, d'art, conservatoires nationaux de musique et de danse) ? Infiniment de questions se posent en réalité, il serait ici trop long d'en faire l'inventaire exhaustif.

Une remarque tout de même : lorsqu'on connaît ou qu'on observe attentivement les politiques patrimoniales conduites et mises en œuvre par l'Etat à partir de ses directions d'administration centrale, certaines très anciennes - et dont l'existence a même largement précédé la création du ministère de la culture -, il saute aux yeux qu'en regard de la spécificité des missions, du contenu des politiques publiques menées, des prérogatives légales ou réglementaires de l'Etat, des normes et des procédures qu'il édicte et se doit de faire respecter, on voit bien mal comment " compacter " et identifier des doublons entre des départements, des services et des bureaux ne travaillant rigoureusement pas sur le même objet. Mélanger et mouliner tout cela en parlant de façon générique du Patrimoine, et en ne se référant qu'à la structure de la LOLF, c'est être profondément ignorant des différentes matières dont on parle, des enjeux particuliers qu'elles recouvrent, comme de l'activité des services.

Quant à dire que la DMF n'exercerait plus la gestion des SCN, suivant l'argument qu'il faudrait ne plus gérer ces établissements depuis Paris, c'est ne rien connaître au contenu du travail que réalise cette direction en leur direction. Au passage, le siège de la RMN n'est-il pas, lui aussi, situé géographiquement à Paris ? ! Et pourquoi transférer les structures à caractère administratif que sont les musées aujourd'hui érigés en SCN à un établissement à caractère industriel et commercial ? Bonjour la simplification administrative !... A moins que d'autres objectifs, moins avouables, aient motivé votre décision.

Egalement, **que deviennent les services déconcentrés du ministère, les DRAC et les SDAP, avec la RGPP, pour lesquels les réflexions actuellement en cours ne relèvent pas du ministère de la culture mais du ministère de l'Intérieur et de Matignon ?** Dans

la communication gouvernementale du 12 décembre, on ne parle plus désormais que de moins de 10 directions régionales structurées suivant les grands périmètres ministériels, qui sont encore aujourd'hui au nombre de 15. Ceci est excessivement peu rassurant pour les DRAC et les SDAP, d'autant plus que le décret portant missions et organisations de ces services, dont on nous promet depuis plus d'un an la publication au Journal Officiel, est aujourd'hui " bloquée " par le gouvernement, comme l'a annoncé votre Directeur de Cabinet le 14 décembre. A ce stade, il faut être clair : la remise en cause, voire la disparition, du réseau déconcentré du ministère en marquera purement et simplement la fin.

En conclusion, nous vous demandons ce jour, Madame la Ministre, une seule et simple chose pour cette séance du CTPM : expliquez-nous, en détail, votre vision des réorganisations à venir, pour celles qui n'ont encore été qu'ébauchées, mais surtout, faites la démonstration que les décisions que le gouvernement et vous-même avez arrêtés déboucheront bel et bien sur un meilleur service rendu aux usagers,

à la population, aux institutions, groupements et collectivités avec lesquels notre département ministériel est régulièrement en lien ?

Si d'aventure vous vous dérobiez, la démonstration sera faite que vos récentes décisions dans le cadre de la RGPP, qui constituent un véritable passage en force, ne reposent uniquement que sur de la pure idéologie, celle qui veut asphyxier et mettre à genoux le service public, la préservation du ministère de la culture étant véritablement, sur la base de ces sinistres considérations, quantité négligeable. "

A ces questions, la Ministre Christine Albanel n'a pas apporté les réponses précises et détaillées que nous attendions. Tout au plus s'est-elle limitée à des formules convenues, rappelant qu'elle inscrivait son action dans le cadre de la politique impulsée et décidée par le Président de la République : **Oui, il faut absolument poursuivre la réduction des dépenses de l'Etat, et oui, d'après Christine Albanel, nous pouvons, au ministère de la culture, " faire mieux avec moins " !** Enfin, il convient d'ajouter qu'elle s'est inscrite en faux, sans

avoir véritablement convaincu son auditoire, quant à nos propos sur la destruction programmée, sous couvert de RGPP, du Ministère de la culture.

La CGT-Culture, a d'ores et déjà pris de nombreux contacts tous azimuts pour organiser et faire monter en puissance la mobilisation contre ces nouveaux coups très durs portés contre le ministère.

Elle appelle tous les citoyens, tous les acteurs, tous les personnels et l'intersyndicale de la culture à se mobiliser énergiquement et à résister ensemble.

Défendre le ministère de la culture et le service public de la culture ne passe pas par la RGPP !

RGPP, évaluations par des sociétés d'audit, course aux financements privés : trois leviers pour démolir le ministère de la Culture et accélérer le désengagement de l'Etat

Le ministère de la Culture dans la tenaille du libéralisme

- l'idée que la Culture relève d'une responsabilité publique**, qu'elle ne saurait être régie par les lois du marché, les logiques de rentabilité financière, et abandonnée aux opérateurs et financements privés,
- la légitimité de l'engagement historique de l'Etat** en matière de soutien à la création, de promotion et de développement de la diversité culturelle, d'aménagement et de maillage culturels du territoire, de préservation et de présentation du patrimoine, pour son appropriation par le plus grand nombre,
- la nécessité de conserver à l'Etat un rôle d'opérateur culturel**, contraire à une conception de l'Etat " replié " sur le pilotage, l'expertise et l'évaluation (l'Etat minimal),

... sont à l'exact opposé de l'idéologie du projet présidentiel.

- accroître fortement la part des financements privés** dans le budget des opérateurs culturels,
- soumettre la création et les structures subventionnées à**

- des " obligations de résultat " quantitatives et purement comptables, une conception utilitaire de la culture, de la pensée et de l'art ;**
- étudier la possibilité de **vendre et louer les œuvres d'art et objets**

- des collections publiques** (une proposition de loi en ce sens a été déposée il y a 4 mois par un député UMP) ;
- poursuivant dans la dérive du mercantilisme à tout crin,**

le gouvernement fait aujourd'hui le forcing pour **commercialiser** ce qu'il nomme **les "marques culturelles"** (on pense à la marque "Louvre" cédée aux Emirats d'Abou Dabi contre 400 millions d'euros).

Parmi les objectifs assignés par Nicolas Sarkozy à **Christine Albanel** dans sa lettre de mission...

Il ne faut pas chercher plus loin l'origine des violentes attaques dont le ministère de la Culture est actuellement la cible, un ministère "pilote" dans la politique du "moins d'Etat" que veut imposer Nicolas Sarkozy.

RGPP, restrictions budgétaires, externalisation plein pot, ... l'Elysée, Matignon et Bercy ont très concrètement entrepris d'atomiser notre département ministériel.

Réduction des moyens d'intervention et de fonctionnement du ministère, alors même que le budget de la culture représente à peine 1% du budget de l'Etat! Christine Albanel a demandé que soit évalué l'impact d'une **réduction de 20% des crédits du ministère à échéance de 3 ans**, et de passer au crible l'intégralité des politiques, des organisations et des procédures que les services mettent en œuvre afin d'**identifier des sources d' "économies pérennes"** ,

reposant sur de futurs abandons de missions et de nouvelles vagues d'externalisation.

Les politiques du ministère, comme l'activité des services, ne sont désormais considérées qu'au travers le prisme d'" **indicateurs de résultat** " purement comptables, **établis puis analysés par des cabinets privés,**

Accélération et généralisation du **désengagement financier de l'Etat** partout où sa participation et ses subventions sont jugées " dérisoires ", avec les conséquences catastrophiques que cela entraîne pour le spectacle vivant, le cinéma et l'ensemble de l'action culturelle sur tout le territoire.

C'est dans ce cadre absolument nocif qu'a été élaborée, en moins de 3 mois, la Révision générale des politiques publiques (RGPP).

Pour la Culture, celle-ci se traduit en particulier par...

Une réduction draconienne du nombre des directions d'administration centrale. Fusions, nouveaux périmètres, une seule ligne, non discutable, guide la réflexion des autorités ministérielles, même si cela conduira à des aberrations fonctionnelles et opérationnelles : ces " réorganisations " seront calées sur les programmes de la nomenclature budgétaire de la LOLF. On voit ainsi se dessiner au moins deux blocs : Patrimoine (regroupant DMF, DAF, DAPA, DLL), et création (DAP et DMDTS), la suite étant encore très

incertaine.

Le transfert de l'activité d'établissements du ministère **vers des filiales privées** comme à la RMN, mais également, par exemple, dans le secteur de l'archéologie préventive.

La liquidation du réseau des musées nationaux et la fin d'une politique nationale des musées encadrée et coordonnée par la DMF, aggravant la " balkanisation " déjà à l'œuvre depuis les créations des Etablissements publics (EP) du Louvre, de Versailles, d'Orsay et de Guimet.

- Le plus grand nombre seraient placés **sous le régime industriel et commercial** (transfert vers la Réunion des musées nationaux, RMN), **voie " royale " vers de prochaines externalisations,**

- certains seraient érigés en **EP autonomes,**

- d'autres seraient **absorbés par des EP déjà existants,**

- mais aussi, **comme pour nombre de Monuments historiques du CMN,** il est prévu de relancer **de nouvelles vagues de transferts aux collectivités territoriales.**

Enfin, jusqu'en mars-avril prochains, nous demeurerons dans l'incertitude la plus totale quant au **devenir des services déconcentrés (DRAC et SDAP),** sans lesquels le ministère n'aurait plus de véritable existence. Les concernant, l'élaboration des schémas de " réforme " relève directement de Matignon et de l'Intérieur.

La RGPP au CMN Rien à Gagner Pour les Personnels !

La **Révision Générale des Politiques Publiques**, révolution dans la réforme de l'Etat selon François Fillon, vise à pressurer les finances publiques et à la réduction drastique des moyens de l'Etat dont la doctrine «faire mieux avec moins» se traduit, entre autres, par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

La RGPP aura des conséquences dans tous les domaines de notre vie quotidienne (refonte de la carte judiciaire, suppressions de près de la moitié des

conseils de prud'hommes, fermeture de services et d'hôpitaux de proximité, etc). Elle s'attaque aussi à l'éducation, la santé, la famille, l'emploi et la formation professionnelle, avec toujours comme objectif affiché, un moindre coût pour les finances publiques, moins d'emplois publics, moins de subventions, moins d'Etat.

Plusieurs axes de cette réforme touchent de plein fouet le ministère de la culture. Pour le CMN, on retiendra :

1.la décision d'une nouvelle va-

gue de décentralisation de monuments vers les collectivités territoriales qui en feraient la demande, soit en transfert de propriété, soit en gestion.

La première vague de décentralisation était encadrée par la " loi relative aux libertés et responsabilités locales ", fondée sur des critères établis par la commission Rémond et limitée dans le temps. Á ce jour, aucune collectivité territoriale ne peut plus postuler ; sur les 38 monuments initialement transférables, seuls 12 ont fait l'objet

d'une convention de transfert. Cela n'empêche, on remet le couvert. Cette deuxième décentralisation à la source RGPP se ferait sur la base du volontariat et actée par une simple convention de gestion passée avec l'État. Certains amis politiques, sont déjà candidats, comme par exemple Patrick Devedjian, pour le domaine de Saint-Cloud.

2. le rapprochement recherché CMN-RMN sur les activités commerciales.

Sont envisagées la filialisation d'activités de la RMN ainsi que des filiales communes RMN/CMN. Une filiale est une société anonyme de droit privé (SA) appartenant à une maison mère RMN ou CMN. C'est la privatisation de pans entiers d'activités de l'État et de ses personnels. Pour les services concernés (édition, photographie, billetterie, comptoirs) privatisés en SA, les personnels auraient alors des garanties sociales amoindries. Ce rapprochement RMN/CMN est des plus inquiétants puisque la RMN a déjà montré ce dont elle était capable dans la gestion des Galeries Nationales du Grand Palais (GNGP) où la surveillance

a été privatisée et donnée à la société FOSS. Les agents de cette société pourraient en dire long sur leurs conditions de travail, leurs rémunérations et leurs droits sociaux au quotidien.

3. La RMN et le CMN sont en concurrence pour récupérer les 7 Châteaux-Musées actuellement gérés par la DMF.

Le choix définitif sera fait par l'Élysée. Les conséquences tant pour les missions que pour les personnels seront graves et importantes dans un cas comme dans l'autre.

Deux chocs ont déjà ébranlé le CMN: la décentralisation et l'intégration de la maîtrise d'ouvrage, maintenant c'est au tour de la RGPP. Pour la 3^e fois les chantiers en cours sont bloqués, notamment le statut des contractuels. Les missions, emplois et salaires des personnels sont une fois de plus la dernière des préoccupations du gouvernement.

L'existence du CMN à long terme ne serait-elle pas remise en cau-

se ?

-à travers la décentralisation, ce sont les sites les plus rentables participant à la mutualisation des moyens de fonctionnement, qui feront l'objet de demandes des collectivités territoriales.

-à travers le rapprochement RMN/CMN qui amène la privatisation des activités commerciales génératrices de ressources propres, c'est la privatisation des bénéfiques qui est organisée.

Les différents scénarios envisagés par chaque établissement RMN et CMN n'ont pour but que de les conforter chacun dans leur survie. À l'heure des fusions, des économies, de la réduction des personnels, peut-on encore croire que deux établissements chargés de missions similaires vont encore coexister longtemps ?

Malgré les discours lénifiants, c'est bel et bien l'effacement du rôle de l'État qui est engagé. Rien de bon à attendre de la RGPP pour l'amélioration du service public et pour les personnels.

MUSEES NATIONAUX : FAIRE BARRAGE AUX CASSEURS !

Après l'annonce des premières orientations du Conseil de Modernisation des Politiques Publiques, **Christine Albanel** s'adressait par courrier aux agents : **" Aujourd'hui, le ministère de la Culture et de la Communication s'apprête à écrire une nouvelle page de son histoire "**.

Sans aucun doute,...mais une page sombre, et peut-être bien sa dernière page pour le réseau des musées.

Les axes majeurs de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) impactent effectivement très lourdement la sphère muséale :

- la direction technique, la DMF, doit fusionner avec la DAPA, la DAF et la DLL,
- la Réunion des Musées nationaux devra filialiser ses activités commerciales,
- un grand nombre des musées, aujourd'hui services à compétence nationale, seraient rattachés à la RMN,

- d'autres musées seraient érigés en établissements publics ou confiés à des établissements publics déjà existants (le Louvre, Orsay, Pompidou, mais aussi le Centre des Monuments Nationaux qui pourraient " capter " les châteaux musées comme Saint Germain, Pau, Fontainebleau...),
- enfin, d'autres musées pourraient être confiés aux Collectivités territoriales. Le transfert de propriété, ou simplement de gestion, se fera sur la base du volontariat, par simple convention entre l'Etat et les Collectivités territoriales.

Pour Christine Albanel, " depuis plusieurs années, des réflexions sont menées au sein du ministère pour renforcer l'efficacité et la cohérence de son action. La RGPP nous donne une vraie chance de faire aboutir cette ambition de modernisation " !!!

Sous ce vocable de " modernisation de l'Etat ", la DMF et son réseau des musées sont à présent menacés

de disparaître.

Pour nos musées, la RGPP signifie :

- **gestion comptable des musées**, qui seraient dirigés et organisés, non pas par des conservateurs et des personnels scientifiques, mais par des gestionnaires financiers dont les outils de travail sont la calculette et le *business plan*, comme les actuels dirigeant de la direction de la Réunion des Musées Nationaux (RMN),
- **menaces brutales et directes contre le statut des personnels de l'Etat** (les personnels passant sous contrat de droit privé ou sous statut territorial), **et sur nos missions**,
- arrêt du recrutement de personnel statutaire de l'Etat, développement effréné du travail précaire dans toutes les filières,
- **externalisation-privatisation accélérée de missions entières** (accueil, surveillance, magasinage, personnel ouvrier, de documenta-

tion et conservation...). La reprise du service à compétence nationale des Galeries Nationales du Grand Palais par la RMN en est l'exemple type, et aujourd'hui la RMN propose la sous-traitance de la surveillance des salles du musée de l'Orangerie,

- privatisation de pans entiers de la RMN par la transformation, par exemple, de la direction commerciale et marketing en filiale, en société anonyme. **La Culture est ainsi livrée, pieds et poings liés, aux " prédateurs " pour lesquels tout doit être marchandise, tout doit être source de profit, et si ce n'est pas le cas disparaître.**

L'histoire des Musées de France est étroitement liée à l'his-

toire de la Nation, et à ses racines révolutionnaires de 1789. Grâce à la Révolution, les citoyens accédaient aux collections royales jusqu'alors réservées à l'aristocratie de naissance ou d'argent. Le peuple français, en se débarrassant de l'absolutisme et du despotisme proclamait les principes de partage, d'égalité des droits et d'universalité de la Culture. La RGPP, si elle s'appliquait, sonnerait le glas de nos musées, dépositaires de cet héritage bicentenaire. Les musées d'Etat appartiennent, non à une minorité, non à une coterie, fût-elle celle du CAC 40 !

C'est pourquoi il est temps de lutter contre leur asphyxie, leur démantèlement.

Le Comité Technique Paritaire de la Direction des Musées de France, réuni le 8 janvier dernier, a voté à l'unanimité une motion de rejet de la RGPP.

Nous appelons à l'action unie pour :

- le maintien de la Direction des Musées de France, de tous ses services et le respect du statut des personnels,
- la prise en compte et la reconnaissance des spécificités techniques de la Direction des Musées de France et de son rôle de coordination de la politique des musées sur le territoire national,
- le maintien des SCN-Musées nationaux.

REUNION DES MUSEES NATIONAUX SOURIEZ, NOUS ALLONS ETRE FILIALISES !

Par une lettre du 12 décembre 2007, adressée à tous les agents, Madame ALBANEL, Ministre de la Culture et de la Communication, annonce une transformation importante des missions et des statuts du personnel de la Réunion des Musées Nationaux (RMN), dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques).

La RMN devrait reprendre en gestion certains Services à Compétence Nationale (SCN), musées nationaux hors EPA, se substituant ainsi à la Direction des Musées de France. L'administrateur de la RMN, Monsieur Thomas GRENON déclarait au cours du Comité d'Entreprise du 23 décembre 2007 : " Les Galeries Nationales du Grand-Palais (GNGP) sont un exemple concret de reprise de la gestion d'un SCN ".

Bel exemple d'externalisation ! Les agents de la société privée FOSS chargée de la surveillance des GNGP, pourraient en dire long sur leurs conditions de travail, leurs rémunérations et leurs droits sociaux au quotidien !

Un rapprochement entre la RMN et le Centre des Monuments Nationaux

étant également prévu, notre établissement pourrait ainsi être associé à la gestion de certains monuments historiques.

Une partie importante des services de la RMN, en particulier la direction commerciale et marketing, pourrait être transformée en une ou des filiale(s) de droit privé. Une filiale est une Société Anonyme appartenant à une maison mère (la RMN). La RMN ne serait pas obligatoirement majoritaire dans la prise de capital. En effet, une circulaire relative à la préparation des budgets des Etablissements Publics opérateurs de l'Etat précise en plus : " un désengagement progressif de l'établissement au Capital s'opère au fur et à mesure de la croissance de la nouvelle entreprise. "

Dans cette perspective, quel sera le statut de la RMN, EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial), EPA (Etablissement Public Administratif), ou autre ? Dans ce cadre, quel sera l'avenir social des personnels ? Les salariés repris par la filiale garderont-ils leurs avantages après les 15 mois légaux au sein d'un nouvel accord d'entreprise ? Quelle con-

vention collective leur sera appliquée ?

Au titre du Code du Travail, chaque salarié des services commerciaux pourrait basculer dans une filiale commerciale sans aucune garantie sur la sécurisation de son parcours professionnel. De même, il n'y a aucune garantie que cette même filiale ne revende pas, à l'avenir, ses salariés à d'autres opérateurs. La RGPP s'annonce être la plus importante opération de désengagement de l'Etat en matière culturelle depuis la création du ministère. Depuis quelques mois, au nom de " la modernité ", le rôle central de l'Etat sur le plan social et économique est battu en brèche. Quel sera, dans ces conditions, le service rendu au public ? Les sociétés privées rendront-elles un meilleur service ? Partout où les monopoles du service public ont été supprimés, les prix ont toujours fini par augmenter. Le principe d'égalité face au service public est attaqué, au détriment des usagers.

Face aux attaques incessantes à l'encontre de la RMN, de tous les établissements et services du ministère, mobilisons nous afin de préserver nos missions de service public culturel.

Devant tous ces enjeux cruciaux, et face aux assauts de l'idéologie ultra-libérale dans toute sa « splendeur », la CGT-Culture a clairement choisi son camp. Dans le cadre d'un service public qui se doit d'être défendu et renforcé, elle affirme qu'il y a bien une place irremplaçable pour le ministère de la culture, outil de toutes et tous. Ensemble, acteurs, professionnels et personnels de la culture, le temps de la contre-offensive est venu pour arrêter le bras des casseurs !

Les vraies fausses idées reçues sur la RMN ...

Dans le cadre de la RGPP, devra s'opérer un « rapprochement » entre le CMN et la RMN, le mot fusion n'est donc pas prononcé, mais est-ce rassurant pour autant? Non bien sûr, car si dans un premier temps les éditions du patrimoine et l'agence photographique semblent concernées, il est déjà certain que le CMN se fera peu à peu grignoter jusqu'à se faire complètement avaler par la RMN. Car après les éditions, c'est l'ensemble du secteur commercial et la centrale d'achat qui seront transférés. A partir de là, les comptoirs de ventes et les billetteries tomberont également dans l'escarcelle de la RMN. Enfin, dans le cadre d'une nouvelle décentralisation, la gestion de certains monuments, les plus rentables évidemment, pourrait aussi y passer. Le CMN, sous perfusion du ministère (s'il existe encore), serait donc voué à devenir une espèce « d'assistance publique » en ne gardant que les activités non rentables comme la maîtrise d'ouvrage ou les monuments trop peu fréquentés pour intéresser quelqu'un. Bien sûr, les agents, fonctionnaires ou contractuels, pourraient se dire que finalement, tout ça ne va pas changer grand chose pour leur quotidien. D'autant plus que le CMN n'a, jusqu'alors, pas fait grand chose pour eux. L'emploi y est aussi précaire qu'ailleurs, (interrogez un vacataire et vous verrez), les salaires sont loin d'être mirobolants, les avantages sont microscopiques et pour les primes, il y a pas vraiment de quoi se vanter! Pourtant, il faut savoir qu'il existe de vraies différences entre les deux établissements, aussi bien du point de vue de l'organisation, que de la forme juridique ou encore du point de vue du statut du personnel, et tout cela influe sur les conditions de travail des agents au quotidien. Petit rappel.

□ Le CMN est un Établissement Public Administratif (EPA).

C'est donc un établissement de **droit public**, qui emploie des fonctionnaires d'État recrutés sur concours. Ils bénéficient d'une évolution de carrière, notamment par le biais de concours internes, ainsi que d'une mobilité accrue au travers des mutations vers d'autres monuments, vers d'autres établissements publics ou vers d'autres services de l'État. Ils peuvent aussi demander un détachement dans d'autres administrations. Le CMN étant dit « dérogatoire » il emploie également des contractuels en CDD (les vacataires) ou en CDI, c'est ce que l'on appelle des agents non-titulaires, mais ils restent malgré tout de droit public (décret 86-83 relatif aux agents non-titulaires de l'État). Les missions de l'établissement font parties de son statut et sont définies par décret.

□ La RMN est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). C'est un établissement dont le statut du personnel est de **droit privé**; c'est donc le code du travail qui s'applique. La forme juridique est celle d'une entreprise, dont l'activité est centrée sur la vente ou la production de biens ou de services. Il tire ses ressources d'activités commerciales. Du fait de son statut, la RMN peut procéder à des licenciements économiques et peut créer des filiales dont la forme juridique peut être la Société Anonyme (S.A.), c'est à dire une société dont le capital est divisé en actions. Ainsi, il est possible de vendre ou de céder très facilement les filiales. Finalement, l'EPIC ne garde de public que le nom et le fait qu'il reste, malgré tout sous tutelle d'un ministère de l'État.

Il va donc sans dire, que la possible fusion s'accompagnera sans aucun doute d'un changement de statut du CMN vers l'EPIC, dans le meilleurs des cas, vue que la RMN elle-même est menacée par la

RGPP notamment par ce que l'on appelle la filialisation de ses activités commerciales. En résumé, la RMN risque de se voir démantelée en une multitude de petites structures privées dont le personnel (on parle de 5 à 600 salariés!) n'aurait plus les garanties ni les mêmes droits sociaux ou syndicaux. Le danger pour les agents du CMN, notamment pour ceux qui travaillent aux comptoirs, aux billetteries et aux éditions, n'est pas tant de passer à la RMN, bien que cela implique déjà de nombreux changements (et pas en mieux), mais bien de se retrouver dans une de ces filiales, qui du coup, n'ont plus rien à voir avec du service public. Dans la note de cadrage adressée par le ministère, la mise en place de filiales commune CMN-RMN est préconisée. Cependant, ceci n'est qu'un des scénari envisagés; à l'heure actuelle tout est possible; surtout le pire. Aura t-on une seule filiale commune englobant toutes les activités commerciales? Plusieurs petites structures en fonction des activités? Ou bien encore une filiale commune d'une part et d'autres filiales purement RMN d'autre part? Une seule chose est sûre, le sort des personnels concernés, c'est à dire nous tous, est loin d'être enviable. En outre, si toutes les activités commerciales sont effectivement filialisées, c'est à dire le volet « industriel et commercial » la RMN pourrait également changer de statut. Pourquoi pas redevenir un EPA, mais dont les missions se limiteraient au pilotage et à l'organisation, laissant le soin au secteur privé de s'occuper du reste.

La situation est d'autant plus préoccupante qu'une circulaire du ministère du budget précise que la RMN devra se désengager progressivement du capital des différentes filiales. Autrement dit, on revend les entreprises ainsi créées et le personnel avec.

Situation actuelle

Question	Vrai/ Faux	Commentaires
Les agents RMN sont mieux payés que les agents du CMN	FAUX	Le salaire minimum d'embauche est le SMIC, comme au CMN. En 1991, lorsque la RMN est devenue EPIC, les salariés ont bénéficié d'une augmentation de 10 % en moyenne. Le salaire minimum d'embauche était alors 20% au dessus du SMIC de l'époque. En contrepartie, les personnels ont changé de statut et sont devenus salariés du privé. Depuis, pas l'ombre d'une augmentation et les nouveaux salariés d'emploi d'exécution sont recrutés au SMIC.
Les primes sont plus élevées à la RMN qu'au CMN	FAUX	Les seules primes à la RMN sont les primes dominicales (50 € brut) et de jours fériés. On avait promis aux salariés une prime d'intéressement en fonction des résultats, les salariés attendent toujours.
Il est plus facile d'avoir des augmentations de salaires à la RMN	FAUX	Comme il n'y a pas de grille indiciaire à la RMN, il n'y a pratiquement pas d'augmentation à l'ancienneté, d'ailleurs, celles-ci sont inférieures à l'inflation (augmentation des prix). Les augmentations de salaires sont négociés de gré à gré, autant dire à la tête du client.
Les agents RMN bénéficient d'un 13ème mois	FAUX	A la RMN il existe une prime de fin d'année de 310 € brut proratisée (en fonction du temps de travail). On est bien loin du 13ème mois que certains s'imaginaient.
Grâce à leur comité d'entreprise, les agents RMN ont beaucoup plus d'avantages.	FAUX	Le comité d'entreprise de la RMN propose bien quelques activités sociales (billetterie spectacle, enfance...), mais son financement est de 0,9% du chiffre d'affaire. Ce qui est bien inférieur à la moyenne nationale qui est de 1,5%. A titre de comparaison, celui de la cinémathèque est à 2,5% et celui de la caisse d'épargne à 5%
Les agents RMN ont des contrats de droit privé	VRAI	La RMN a la possibilité de procéder à des licenciements économiques et des transferts de contrats. La mobilité y est accrue, mais au détriment des salariés. Ainsi, lorsqu'un comptoir de vente n'est pas assez rentable, il peut être cédé, et le personnel qui va avec. Par exemple, la librairie du musée des Beaux-Art de Rouen a été cédée à une librairie privée. Seulement 2 salariés sur 3 ont été repris, quid du troisième?
A la RMN les conditions de travail sont meilleures qu'au CMN	FAUX	Ce n'est pas un hasard si les questions de souffrance au travail sont extrêmement préoccupantes à la RMN. On compte plusieurs tentatives de suicides au siège même de l'établissement dont, malheureusement, trois réussis. Les méthodes managériales ont fait beaucoup de dégâts.
Les droits des salariés sont respectés à la RMN	FAUX	Une retenue sur salaire est effectuée pour les arrêts maladie envoyés au delà de deux jours et par de savants calculs, les congés « enfants malades » ont été réduit à 11 jours (au lieu de douze). Les salariés de la RMN relèvent des prud'hommes en voie d'extinction alors qu'au CMN nous relevons du tribunal administratif.
Il y a plus de vacataires et de CDD au CMN qu'à la RMN	FAUX	Il n'y a pas de vacataire à la RMN puisque ce terme s'applique seulement pour l'emploi public. Par contre, les CDD y sont très nombreux, certain pour une seule journée (au Moyen-Age on appelait ça des journaliers) voir même des contrats d'une heure pour les conférenciers! L'emploi précaire représente un quart de l'effectif, mais depuis quelques années grâce à l'action syndicale et juridique de la CGT, la précarité a diminué, avec 200 emplois stabilisés et de multiples condamnations de la RMN en justice.
Il est plus facile d'obtenir une mutation quand on est à la RMN	FAUX	Comme au CMN, les mutations se font sur avis de vacances qui ne sont pas plus fréquents qu'à la RMN, sans compter la mobilité contrainte.
Les perspectives d'évolution de carrières sont meilleures à la RMN	FAUX	Seul 20% des agents RMN bénéficient de promotions. Il n'y a pas d'échelons, pas de CAP ni de CCP, le salaire est «au mérite».
Les droits syndicaux sont les mêmes à la RMN et aux CMN	VRAI	Pour le moment du moins, la RMN est au même niveau que le CMN en matière de droits syndicaux, mais pour combien de temps encore?

Musées, Monuments historiques : 3 semaines décisives

Devenir des musées nationaux - SCN - rattachés à la Direction des musées de France : les grandes manœuvres...

Sans l'affirmer explicitement, les instructions ministérielles du 15 janvier privilégient bel et bien sur toute autre la voie d'un **rattachement des musées SCN à la Réunion des musées nationaux (RMN)**, établissement relevant du régime industriel et commercial et, s'agissant des personnels, du droit privé.

Sont aussi étudiés, en seconde hypothèse :

des créations d'établissements publics, voire d'« agences » (!), pouvant éventuellement regrouper plusieurs musées : Picasso, Cluny, Fontainebleau, Malmaison/Ile d'Aix/Ajaccio, Sèvres (et manufacture), Ecoen, Compiègne-Blérancourt, Limoges, Chagall/Léger/Picasso, Mucem (éventuellement sous statut d'établissement public de coopération culturelle - EPCC),

l'intégration de certains SCN à des établissements publics déjà existants (essentiellement le Louvre, Orsay, Versailles, le CNAC-G.Pompidou) : Orangerie, Cluny, Ecoen, Picasso (?)

... voire au Centre des monuments nationaux (CMN) : Fontainebleau, Saint-Germain, Compiègne-Blérancourt, Magnin, Moulleron, les Eyzies, Pau, Malmaison,

enfin, de possibles transferts aux collectivités territoriales, nous y reviendrons plus loin.

En plus du fait, en soi gravissime, que se prépare **un dépeçage méthodique et sans état d'âme de la DMF**, la vidant d'une très grande partie de sa substance, beaucoup de questions surgissent, exigeant mûre réflexion ... et de ne pas agir à la va-vite :

Quels projets culturels et scientifiques, quel réseau pour une politique muséale nationale, quelle mutualisation, quelle politique d'acquisition, quel exercice de la tutelle ministérielle et quelle cohérence de l'action de l'Etat dans le cadre de ces nouvelles configurations ?

Quelles conséquences sur les missions, les attributions et les statuts des personnels travaillant aujourd'hui dans ces musées, ces projets ouvrant grand la porte à des trains d'externalisation ?

Quelle organisation du travail, quelles futures modalités de gestion dans les domaines administratifs et financiers ?

Comment la RMN deviendrait-elle un opérateur complet du champ muséal, ce qui implique qu'elle soit notamment dotée de la compétence scientifique ?

Musées, Monuments historiques : un nouveau plan de délestage sur les collectivités territoriales

Après la toute récente vague de transferts de Monuments historiques du CMN aux collectivités, entraînant des transferts de personnels, **Christine Albanel remet le couvert, y incluant désormais les musées nationaux.**

Extraits de la note ministérielle du 15 janvier :

« La décision prise par le conseil de la modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007 doit être replacée dans le contexte des mesures récentes de décentralisation (...) Le périmètre des monuments dont la propriété était transférable a été arrêté sur la base de critères historiques et architecturaux au terme de travaux conduits par une

commission présidée par René Rémond (...)

Afin de déterminer le périmètre **des monuments et musées nationaux qui seraient susceptibles d'être proposés aux collectivités locales en 2008**, je vous demande de travailler à l'intérieur du cadrage suivant :

a. Constitution d'une commission, sur le modèle de la commission Rémond, qui permette de transposer la méthodologie, alors retenue, à la sphère des musées nationaux, pour déterminer selon quels critères, notamment scientifiques et historiques, la liste des musées nationaux transférables, en propriété ou en gestion, pourrait être établie.

b. Réouverture de la possibilité de transfert de monuments sur la base de la liste établie au terme des conclusions de la commission Rémond et de manière limitée dans le temps (1 an), en offrant la possibilité aux collectivités locales de bénéficier d'un transfert limité à la gestion.

c. Sur le reste du périmètre des monuments et musées nationaux, étude de nouveaux modes d'association des collectivités locales à leur gestion (...). »

Plus rapide encore que l'exercice précédent, circonscrit aux musées SCN, il est indiqué dans la note que **« le dispositif devra être arrêté dans ses grandes lignes avant la fin du mois de janvier » !**

La CGT-Culture est bien décidée à se mobiliser aux côtés des personnels pour faire barrage à cette atomisation du ministère de la culture programmée dans les plus hautes sphères. Tous ensemble, arrêtons le bras des casseurs !

Paris, le 4 février 2008



NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Service :

Corps :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

(1) rayer les mentions inutiles.

Contractuel

Vacataire

Grade :

Signature :